

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

5 JANVIER 1999

PROJET DE DECRET

RELATIF AUX FONCTIONS ET TITRES DES MEMBRES
DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES HAUTES ECOLES ORGANISEES
OU SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
PAR MME STENGERS

(1) Voir Doc. n° 276 (1998-1999) n°s 1 à 3.

Amendement n° 26

A l'annexe 3, au cours à conférer de chimie et biologie:

1° scinder les titres requis pour les cours de chimie et de biologie;

2° supprimer les mots suivants, pour le cours de chimie:

« Un diplôme d'ingénieur civil »

« Un diplôme de docteur en médecine »

« Un diplôme de docteur en médecine vétérinaire » et « un diplôme d'ingénieur agronome ».

Justification

(Voir justification de l'amendement de l'annexe 2, au cours de chimie).

Amendement n° 27

A l'annexe 3, au cours à conférer de chimie, supprimer les points c., f., g., h., et i.

Justification

Les enseignants titulaires de ces titres requis n'ont pas nécessairement reçu la formation utile pour enseigner le cours de chimie dans l'enseignement supérieur.

Amendement n° 46

A l'article 10, ajouter après le 1^{er} alinéa du § 1^{er}:

« Si la dérogation n'est pas accordée, le pouvoir organisateur mettra fin immédiatement aux fonctions du ou de la temporaire ».

Justification

Cette précision indispensable figure dans l'exposé des motifs mais a été omise dans la rédaction de l'article.

Amendement n° 47

« Annexe 2, au cours à conférer de biochimie.

Supprimer les points c., d. et e.

Justification

Les enseignants titulaires de ces titres requis n'ont pas nécessairement reçu la formation utile pour enseigner le cours de biochimie dans l'enseignement supérieur.

Amendement n° 48

« A l'annexe 2, au cours à conférer de biologie, supprimer les points d., e., f. et b.

Justification

Les enseignants titulaires de ces titres requis n'ont pas nécessairement reçu la formation utile pour enseigner le cours de biologie dans l'enseignement supérieur des hautes écoles.

M.-L. STENGERS.